

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2013

Présents : Patrick BELESSORT, Monique LECLERCQ Michel GUAY, Marc LAINE, Sylvie MALVAUX, Véronique SAMSON, Catherine QUINOT, Roland FRANCOIS, Flavien MARQUES.

Absents excusés : Daniel RAYER, Lucien BRODIN.
Sylvie MALVAUX a été nommée secrétaire de séance.

2013-25 DESIGNATION DES DEUX DELEGUES TITULAIRES ET UN DELEGUE SUPPLEANT
REPRESENTANT LA COMMUNE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013-31 du 18 mars 2013 portant création du syndicat mixte départemental d'électrification issu de la fusion des syndicats "SIER de Donnemarie-Dontilly", "SIER du Sud-Est Seine et Marne", "SIER du Sud-Ouest Seine-et-Marne", "SMERSEM" et "SIESM";

Considérant les statuts annexés à l'arrêté précité et plus précisément l'article 9.2.1 : " Les conseils municipaux des communes de chaque territoire élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant."

Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne sera créé au 1^{er} janvier 2014, et qu'il convient qu'à cette date les membres des comités de territoire soient désignés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

A élu comme délégués représentant la commune au sein du comité de territoire :

2 Délégués titulaires :

Roland FRANCOIS 9 rue de l'Auxence à Meigneux

Michel GUAY 4 rue du Presbytère à Meigneux

1 Délégué suppléant :

Lucien BRODIN 7 rue de la Gaillarde à Meigneux

2013-26 ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire,

- Vu l'état des produits irrécouvrables dressé et certifié par Mr Jean-François LEGER, trésorier,
- Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement,

Propose au Conseil municipal d'admettre en non-valeur sur le budget de l'eau et le budget de l'assainissement, Article 6541 "créances admises en non-valeur", les sommes ci-après dues :

- Service de l'eau : 109.34 €

- Service de l'assainissement : 94.51€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur ces sommes dues.

2013-27: ELABORATION DE BAUX A FERME

Mr le Maire rappelle que par délibération en date du 29 mars 1996 des parcelles de terre communales ont été mises en location à deux exploitants agricoles.

Ces locations doivent faire l'objet de baux à ferme.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Etablit deux baux d'une durée de 9 années chacun, aux mêmes conditions financières soit 5 quintaux l'hectare à l'année.
- Donne autorisation à Mr le Maire de signer un bail avec EARL GUAY, représenté par Daniel GUAY et un bail avec Bruno DEMAEGDT.

2013-28 DEMANDE SUBVENTION AU SIER POUR MISE EN CONFORMITE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Mr le Maire présente le projet actualisé pour la remise aux normes des luminaires et ballasts de l'éclairage public, réalisé par le Syndicat d'Electrification de la Région de Donnemarie-Dontilly.

Le syndicat subventionne à 100% la moitié des sources lumineuses à vapeur de mercure à remplacer.

Après discussion le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve ces travaux.
- Sollicite la subvention correspondante auprès du Syndicat d'Electrification de la région de Donnemarie-Dontilly.

Mr le Maire propose de rencontrer le président du SIER dans les prochains jours pour faire le point sur la remise aux normes de l'autre partie non subventionnée. Il invite les conseillers intéressés à participer à cette rencontre.

2013-29 DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Après discussion, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le budget 2013 de la Commune comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011	Art. 61522	"entretien et réparations bâtiments"	- 8 000 €
Chapitre 011	Art. 023	"Virement à la section d'investissement"	+ 8 000€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021	Art 2158	"Autres installations, matériel et outillage techniques"	-10 000€
Chapitre 021	Art 21311	"Hôtel de ville"	+ 3 000€
Chapitre 021	Art.21534	"Réseaux d'électrification"	+ 15 000€
	Art.1313	"Subvention inv. équipement tranf.- département"	+ 39 402€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021	Art 021	"Virement de la section de fonctionnement"	+8 000€
	Art 1323	"Subvention inv. équip. non tranf.- département"	+39 402€

2013-30 DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Après discussion, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le budget 2013 du service de l'assainissement comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011	Art 6152	"Entretien et réparation sur biens immobiliers"	-951€
Chapitre 023	Art 023	"Virement à la section d'investissement"	+ 951€
Chapitre 065	Art 6541	"Créances admises en non-valeur"	+ 951 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042	Art 777	"Quote-part des subventions d'investissement..."	+ 951€
--------------	---------	--	--------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021	Art 021	" Virement de la section de fonctionnement"	+ 951€
--------------	---------	---	--------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040	Art 139111	"Subventions d'investissement....- Agence de l'eau"	+ 642€
Chapitre 040	Art 13913	"Subventions d'investissement....- Département"	+ 309€

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire :

- Informe que suite à l'orage de grêle du 27 juillet 2013, la bâche de la lagune de la station d'épuration a été endommagée. Une déclaration au titre de la garantie tempête grêle a été faite dès le 30 juillet auprès de Groupama, une franchise de 808,65 € est à prévoir. A cet effet, un devis de réparation a été établi par la Ste VULCA pour un montant de 14585 € HT. Une expertise est prévue le mercredi 2 octobre.
- Propose de faire réaliser l'insonorisation de la salle de l'ancienne école. Un devis a été établi par l'entreprise TEN BRAAK pour la pose d'un plafond acoustique d'un montant de 2706, 79€ TTC. Cette salle étant utilisée pour diverses réunions, le conseil municipal donne son accord.
- Donne compte rendu de la réunion du comité syndical de la Communauté de Communes du 16 septembre notamment :
 - o Présentation du projet de statuts de la nouvelle communauté de communes qui sera soumis à l'approbation du conseil lors d'une prochaine réunion
 - o Devenir de l'ancienne gendarmerie
 - o Problème de transports scolaires
- Informe des problèmes rencontrés cet été par les "feux de jardin". Il propose de prendre un arrêté pour réglementer la pratique de ces feux. Après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas qu'un arrêté soit pris, compte tenu de la difficulté de le faire appliquer. Par contre une nouvelle information fera l'objet d'un article dans le prochain bulletin d'information. Des courriers seront envoyés aux personnes ne respectant pas le voisinage.

Séance levée à vingt-deux heures trente

Vu par Nous, Maire de la Commune de Meigneux pour être affiché le 01 octobre

Le Maire,